

CONDITIONS ET REGLEMENT REGISSANT LES CONCOURS ORGANISES PAR VACANCEL¹

1. L'inscription aux concours de Vacancel est ouverte à tout adulte âgé de 18 ans révolus minimum, à l'exception des collaborateurs de Vacancel et des membres de leur famille.
2. Conformément à la Loi suisse, les concours de Vacancel ne reposent pas essentiellement sur le hasard (loterie, tirage au sort, etc.) lorsqu'ils sont payants mais sur des capacités personnelles des participants (connaissances, adresse, imagination, savoir-faire, etc.).
3. Les règles et les modalités (coût, délais, gains, questions, etc.) applicables à chaque concours sont mentionnées dans le descriptif public de chaque concours. Celles-ci font d'office partie intégrante des présentes dispositions même si elles n'y figurent pas explicitement.
4. Si un package/voyage (vol + hébergement) constitue le ou un des gains du concours – et sauf mention plus précise dans le descriptif public du concours – les règles ci-après s'appliquent :
 - Les dates de voyage doivent se situer en dehors des périodes de vacances scolaires des cantons de Genève, Vaud et Zürich, d'une part, de la région lyonnaise et de la région parisienne, d'autre part.
 - Les choix concernant le lieu précis de résidence dans un pays, la compagnie aérienne, les horaires et les types des vols, la classe de réservation pour le vol, et l'hébergement précis (dans la mesure où la catégorie d'hôtel annoncée est respectée) appartiennent à Vacancel.
 - Le choix de l'aéroport de départ appartient à Vacancel. Il pourra s'agir (le plus souvent) de Genève ou Lyon, (parfois) de Zürich ou Bâle-Mulhouse. S'il s'agit d'un autre aéroport que les quatre précités, Vacancel offrira également les vols d'apports nécessaires.
5. Les décisions du jury de Vacancel ne sont susceptibles d'aucun recours.
6. Vacancel peut décider librement d'annuler un concours (par exemple en cas de nombre de participants insuffisant) sans avoir à fournir d'explications. Dans ce cas, les finances de participation seront intégralement remboursées.
7. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet des concours.
8. Les personnes désirant participer à un concours payant doivent obligatoirement fournir toutes les informations demandées par Vacancel, notamment : nom, prénom(s), adresse privée, No de téléphone privé, adresse de messagerie (e-mail), date de naissance, copie d'une pièce d'identité en cours de validité. Il leur appartient de signaler spontanément à Vacancel toute modification ultérieure de ces informations – dans les 8 jours suivant une modification – sous peine d'être exclus d'un concours sans garantie de remboursement. Vacancel décline toute responsabilité pour toutes les conséquences découlant d'informations erronées, incomplètes ou non mises à jour en temps utile.
9. Vacancel se réserve le droit de refuser une demande de participation sans fournir d'explications. Au cas où la personne concernée aurait déjà versé une finance de participation, elle sera intégralement remboursée.
10. Ce règlement, établi ou modifié le **premier décembre 2011**, est consultable uniquement sur le site internet VACANCEL.COM. Il peut être modifié en tout temps et sans information spécifique à ce sujet.

¹ « VACANCEL » et « VACANCEL.COM » sont des noms commerciaux appartenant à la branche touristique de la société « Michelangelo Foti », entreprise individuelle de droit suisse, inscrite au registre du commerce du Canton de Genève, sous le numéro CH-660.0.948.002-1.